

2023-03-30-23 : Budget primitif assainissement régie pour l'année 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/03/2023
Date d'affichage: 06/04/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Julien CHÂTEAU, Frédérique LEHON, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Juanita FOUCHER, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Guy CHESNEAU, Jacques BONHOMET, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Jacques BONHOMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christelle BURON

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-23-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 2 mars 2023 et la délibération du Conseil Communautaire n°2023-03-02-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de territoire dit « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif du budget annexe assainissement régie pour l'exercice 2023 ;

Budget annexe « Assainissement régie » Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Assainissement régie » Recettes d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	648 620,00	720 215,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	1 267 800,00	1 539 376,63
[012] Charges de personnel et frais ass.	86 000,00	159 321,00	[75] Autres produits de gestion courante	0,00	5,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	1 005,00	11 392,00			
Dépenses de gestion des services	735 625,00	890 928,00	Recettes de gestion des services	1 267 800,00	1 539 381,63
[66] Charges financières	71 500,00	68 500,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	7 650,00	14 953,00	[77] Produits spécifiques	0,00	10,00
[68] Dotat° provis° semi-budgétaires	500,00	1 270,00	[78] Reprises provis° semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	815 275,00	975 651,00	Recettes réelles	1 267 800,00	1 539 391,63
[023] Virement à la sect° d'invest.	465 365,75	1 166 484,00			
[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	1 500 000,00	1 500 000,00	[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	400 000,00	400 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	2 780 640,75	3 642 135,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 667 800,00	1 939 391,63
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	1 530 639,24	1 702 743,37
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	2 780 640,75	3 642 135,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	3 198 439,24	3 642 135,00

Budget annexe « Assainissement régie » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Assainissement régie » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	200 687,56	49 630,67	115 500,00	165 130,67	[13] Subventions d'investissement	867 274,44	635 728,45	138 966,00	774 694,44
[21] Immobilisations corporelles	378 727,89	45 877,96	272 025,00	317 902,96					
[23] Immobilisations en cours	1 093 105,95	152 824,90	1 821 495,00	1 974 319,90					
Dépenses d'équipement	1 672 521,40	248 333,53	2 209 020,00	2 457 319,90	Recettes d'équipement	867 274,44	635 728,45	138 966,00	774 694,44
[16] Emprunts et dettes assimilées	200 800,00	0,00	196 430,00	196 430,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
					[106] Réserves	0,00	0,00	581 844,99	581 844,99
Dépenses réelles	1 873 321,40	248 333,53	2 405 450,00	2 653 783,53	Recettes réelles	867 274,44	635 728,45	720 810,99	1 366 599,43
[040] Opérat° ordre transf. entre sect°	400 000,00		400 000,00	400 000,00	[021] Virement de la sect° d'exp.			1 166 484,00	1 166 484,00
[041] Opérat° patrimoniales	400 000,00		400 000,00	400 000,00	[040] Opérat° ordre transf. entre sect°			500 000,00	1 500 000,00
					[041] Opérat° patrimoniales			200 000,00	400 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	2 673 321,40	248 333,53	3 205 450,00	3 453 783,53	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	3 232 640,19	635 728,45	3 787 294,99	4 423 023,43
Solde d'exécution reporté	559 318,79			969 239,90	Solde d'exécution reporté	0,00			0,00
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	3 232 640,19			4 423 023,43	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	3 232 640,19			4 423 023,43

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-23-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception en préfecture : 06/04/2023

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget primitif du budget annexe assainissement régie pour l'exercice 2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président



Christelle Buron

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-23-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023